

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2024

Étaient présent-e-s :

Elie Céline, Baas Isabelle, Plasson Fabien, Dumas Patricia, Perrin Nans, Chaprier Marie-Christine, Martin Christophe, Robin Christine, Vagnon Alexandre, Careil Etienne, Thiolliere Paul, Bonnard Pierre.

Estelle Tremoulheac donne procuration à Christophe Martin
Nadège Rivoire donne procuration à Nans Perrin
Noël Fraisse donne procuration à Paul Thiollière

Christophe Martin est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 22 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	11		4

II – Modification du règlement intérieur de location, Espace Michèle Bernard

Modification du règlement :

- Dans la partie tarif :
 - La possibilité de ne louer que la grande salle avec la cuisine est supprimée.
 - La partie bar se loue uniquement en journée
- Dans la partie sonorisation :

L'utilisation d'une sono est conditionnée au respect de la législation concernant les nuisances sonores et en conformité avec l'étude de l'impact des nuisances sonores (EINS) réalisée dans la salle des fêtes :

- **Le niveau sonore, mesuré sur une période comprise entre 10 et 15 minutes, ne doit pas dépasser 92 dB (a), il est impératif de garder les portes (extérieurs mais aussi celle du sas) fermées. Un groom va être installé sur cette porte**
- **La diffusion du son dans la salle de la Passerelle est possible seulement entre 08 h et 1H30 ;**
- **L'utilisation d'une sono dans la salle du bar est interdite.**

Il est interdit de dormir dans les locaux de l'espace Michèle Bernard.

En cas de non-respect des règles, une part de la caution pourra être retenue.

Selon l'évolution de la situation et le retour des usagers, ce règlement sera susceptible d'être modifié courant 2025.

Il est aussi envisagé d'installer un sonomètre dans le bar.

Le conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Décisions modificatives

Pour information :

Du fait de la fongibilité des crédits sur le budget principal, il n'est pas nécessaire de délibérer pour cette DM, cela est juste une information

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-202 Frais études	0	1 850,00 €
Total D-20	0,00 €	1 850,00 €
D-2184 Matériel de bureau	1 850,00 €	0,00 €
Total D 21 Immobilisations corporelles	1 850,00 €	0,00 €
Total investissement	1 850,00 €	1 850,00 €

Pour validation :

DM issu du budget M49

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-203	0	10 000,00 €
Total D-203	0,00 €	10 000,00 €
D-2315 Matériel de bureau	10 000,00 €	0,00 €
Total D 2315 Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
Total investissement	10 000,00 €	10 000,00 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Demande de subvention à l’agence de l’eau, MOE pour les travaux d’urgence

Réhabilitation des réseaux d’assainissement et d’eau potable endommagés suite aux inondations du 17 octobre

De fortes inondations ont frappé le village le 17 octobre, causant des dégâts importants au réseau d’assainissement et d’eau potable.

- Ces dégradations nécessitent des travaux d’urgence pour rétablir le bon fonctionnement du réseau et garantir l’hygiène publique.
- L’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse propose une aide de 30% pour la Maîtrise d’Œuvre (MOE) et pour les travaux de réhabilitation.

La réparation du tuyau d’assainissement en aval du pont du Moulin, démarre mercredi matin, cela représente environ 750 EH.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – DETR – Interconnexion

- L’interconnexion vise à améliorer la sécurisation de l’approvisionnement en eau potable pour la commune.
- Cet investissement est essentiel pour prévenir d’éventuelles coupures et répondre aux enjeux de continuité de service.

Objet de la délibération :

- Autoriser Mme la Maire à solliciter une subvention DETR (Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux), qui pourrait alléger le coût global de cette opération essentielle pour la commune.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Emprunt court terme

Afin de garder une trésorerie stable dans l'attente des subventions de la maison de santé, Mme la maire propose de contracter un emprunt court terme. Nous avons consulté 3 banques :

Banque	Montant	Taux fixe	Durée	Frais de dossier
La banque postale	Pas de proposition			
Crédit agricole	200 000 €	3,62 %	24 mois	200 € ou 10 % du 1 ^{er} montant versé
Caisse d'épargne	200 000 €	3.27 %	24 mois	0,00 €

Le choix se porte sur la caisse d'épargne

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14		1

VII – Participation de la commune au contrat de prévoyance pour les agents

Les obligations des employeurs sont renforcées avec la réforme de la PSC (protection sociale complémentaire) en cours. Ainsi, la participation à verser aux agents devient obligatoire à compter du :

- **1^{er} janvier 2025**, avec un minimum de 7€ brut mensuel par agents pour la prévoyance,
- **1^{er} janvier 2026**, avec un minimum de 15€ brut mensuel par agent pour la santé

Nous vous proposons :

- D'opter pour la procédure de labellisation, qui permet à chaque agent de choisir son contrat.
- De participer au risque prévoyance à compter du 01 janvier 2025 et au risque santé à compter du 01 janvier 2026
- De verser un montant identique pour tous les agents :
 - soit 7 € pour la prévoyance (coût total = 1 175,00 €/an)
 - soit 15 € pour la santé (coût total = 2 520,00 €/an)

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII – Budget Lotissement

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

IX – Convention assainissement – brasserie du Pilat

- La convention vise à établir les modalités d'une réduction tarifaire pour le service d'assainissement des eaux usées en faveur de la Brasserie du Pilat basée sur les volumes d'eau ne partant pas dans le réseau d'assainissement de la commune.
- Cette réduction est calculée sur le volume de production de bière partant dans le circuit commercial, augmenté de l'eau contenu dans les résidus de céréales, établi selon la déclaration des douanes.

Pierre Bonnard demande quel est le volume concerné et demande si c'est une demande du brasseur et s'il en a parlé au conseil municipal. Il ne comprend pas pourquoi on leur fait un cadeau et estime que les autres usagers paieront pour le brasseur

Nans Perrin répond que la question a été déjà évoquée au conseil du mois de juillet. Cela concerne un volume de 1000 m³ sur 5000 m³

Alex Vagnon dit que leur facture d'eau a beaucoup augmentée, que cette pratique se fait pour d'autres brasseries. Il précise qu'il a beaucoup investi pour réduire sa consommation d'eau (baisse de la consommation de 17%). On étudierait également les demandes d'autres personnes.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	11	3	

X – Loyers maison de santé

Afin de finaliser l'installation des professionnels de santé dans la maison de santé, la commission aménager-embellir propose au conseil municipal de valider les tarifs de location différents espaces proposés dans le bâtiment, selon le tableau ci-dessous.

Désignation	n°1-RDC	n°2-RDC	n°3-1 ^{er}	n°4-2 ^{ème}	n°5-2 ^{ème}	n°6-2 ^{ème}
Professionnel	Médecin	Polyvalent	Kinésithérapeute	Médecin	Sage-femme	Infirmières
Loyer/mois	315 €		400 €	327 €	295 €	250 €
Loyer/jour		15 €				20 €

Paul Thiollière dit que le projet a couté beaucoup trop cher par rapport à l'estimation initiale.

Pierre Bonnard dit que le projet initial devait être un cabinet médical avec seulement des médecins et infirmières et que ce n'était pas d'installer des kinés, des machins des trucs et des bidules... Il ne comprend pas pourquoi on dépense autant d'argent public. Il demande le montant des charges revenant à la mairie et le taux d'occupation prévu.

Il lui est répondu que c'était bien un projet de maison de santé qui avait été initié par la précédente équipe municipale sur proposition du Dr Coffy et qu'on avait la chance d'avoir plusieurs professionnels de santé différents qui se soient installés.

Le montant des charges afférant à la mairie est d'environ 4500 euros (maintenance ascenseur, VMC, chaudière). Le reste des charges revient aux professionnels de santé, le taux d'occupation prévu est de 72%

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI – Droit de préemption

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 175, 21 avenue de Colombier
- Immeuble cadastré AE 160, 1 rue Vieille
- Immeuble cadastré AC 311, 8 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AE 85 et 87, 1 et 3 rue Pré martin

XI – Divers

- Voirie : à compter de ce jeudi, l'entreprise Mazet TP procède à la remise en état du Chemin des tissages, du chemin de Lyponne et du chemin de la portière.
- Modification du PLU : Dans le but d'encadrer la création du Hameau léger, nous allons procéder à une révision simplifiée du PLU en 2025.
Puis dans un deuxième temps, nous allons engager une révision complète, qui devra tenir compte des nouvelles données sur les zones inondables, des recommandations du plan guide et de la loi ZAN. Pour cela, nous sommes accompagnés par les services de l'état et nous ferons appel à un bureau d'études.
- Espace Michèle Bernard : suite à 2 évènements sur le week-end (Beaujolais nouveau et un anniversaire), les riverains se sont plaints des nuisances sonores et de dégradations.

Après vérification du sonomètre, nous ne constatons pas de dépassement sonore supérieur à 85 Db(a). Nous sommes conscients de ses problèmes récurrents et nous mettons tout en œuvre pour limiter ses désagréments.

- CCAS : repas des aînés ce dimanche 1^{er} décembre – la distribution des colis débutera semaine 51
- Appel à bénévoles pour un chantier partagé le samedi 21 décembre afin de nettoyer le chemin piéton suite aux intempéries du 17 octobre.
- Maison de santé Pirallone : il reste quelques petits travaux, les professionnels ont tous commencés leur activité. L'inauguration se fera le 15 février 2025 à 10 heures.
Nous cherchons quelques meubles pour aménager l'appartement.
- SICTOM : Lors de son prochain bureau, le syndicat étudiera une éventuelle possibilité d'installer des colonnes pour la collecte des gros cartons. La commune de Saint-Julien-Molin-Molette y est très favorable.
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de communes des Monts du Pilat a été validé. Ce dispositif national a pour objectifs de contribuer au développement d'une agriculture durable et diversifiée, nourricière du territoire, et d'une alimentation de qualité pour tous.
- Centrale villageoise : les études de faisabilité, sur les différentes toitures sélectionnées vont démarrer.
- Terrain « Gens du voyage », une réunion de démarrage s'est tenue lundi. Le terrassement et la clôture seront fait en février 2025.
- Jardin public : l'installation du nouveau jeu se fera avant Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Christophe Martin